TEMPS PERI-SCOLAIRE

Plan Mercredi : Saint-Martin entre dans le dispositif

A compter du 1er janvier prochain, les élèves inscrits aux activités périscolaires, pourront profiter les mercredis matins de nouvelles activités éducatives, culturelles et sportives, concoctées en lien avec les services de l'Education et dispensées conjointement par les animateurs de la CTOS et des enseignants.

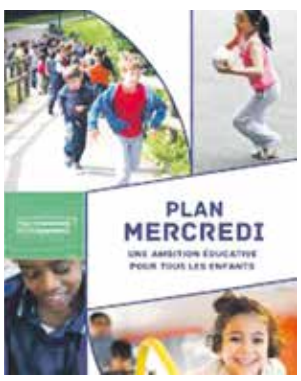

Mis en place en juin dernier par le Ministère de l'Education Nationale, la Collectivité de Saint-Martin a souhaité entrer dans ce nouveau dispositif « Plan Mercredi », afin d'améliorer la qualité des activités proposées aux enfants dans les temps hors scolaires, en l'occurrence les mercredis matins. L'objectif étant de créer un lien, une cohérence, entre les projets pédagogiques suivis dans les établissements scolaires et les activités extra-scolaires. La convention entre les parties a été signée vendredi matin, par le président Daniel Gibbs et le chef du service de l'Education, Michel Sanz, en représentant du recteur d'Académie Mostafa Fourar.

DE LA MATERNELLE AU CM2

Pour intégrer ce plan, labellisé, les services de la Collectivité ont travaillé de concert avec les services de l'Education Nationale et ont dressé des fiches d'activités, éducatives, culturelles, linguistiques, alimentaires, sportives..., toutes en lien avec les projets pédagogiques des établissements scolaires. Ces activités seront proposées à tous les enfants, scolarisés depuis la maternelle jusqu'en CM2, y-compris les enfants en situation de handicap, inscrits au périscolaire.

EXTERNALISATION DU PÉRISCOLAIRE

Suivant les recommandations préconisées par la Cour des Comptes pour ramener la CTOS vers un équilibre budgétaire, les tarifs du périscolaire vont augmenter dans d'importantes proportions dès le 1er janvier prochain, passant de 50 euros par an et par enfant à 25 euros par mois et par enfant. Face à cette augmentation, la Collectivité a souhaité augmenter la qualité de cet accueil : « La CTOS augmentera le tarif de la prise en charge périscolaire à partir du mois de janvier, il était normal de fournir un service plus complet et de monter en puissance sur les activités proposées. C'est un projet pédagogique de qualité pour nos jeunes », a indiqué le président Daniel Gibbs lors de la signature de la convention avec les services de l'Education à Saint-Martin, représenté par Michel Sanz. C'est une première marche vers une externalisation des activités du périscolaire.

La convention Plan Mercredi a été signée par le président Daniel Gibbs et le chef des services de l'Education à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en présence de Andy Armongon (service de l'Education).

VOLONTARIAT DES ENSEIGNANTS

Concrètement, le Plan Mercredi prévoit que les activités organisées pour les des enfants pendant ces matinées soient menées conjointement par les animateurs de la CTOS et du personnel d'enseignement, sur la base du volontariat pour ces derniers. « J'espère que les enseignants rejoindront les personnels de la CTOS pour co-construire un Plan Mercredi performant, au service de nos enfants », continuait le président Gibbs. A ce sujet, Michel Sanz et Andy Armongon des services de l'Education ont rassuré le président Gibbs en précisant que les enseignants avaient été informés de la mise en place de ce nouveau dispositif, et que les retours étaient positifs.

V.D.